

# DOSSIER

## LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS

### Un projet de territoire

Une vingtaine de réunions pour élaborer un document de près de 150 pages : le Programme d'aménagement du Parc, fruit d'une réelle et longue concertation avec ses partenaires, fixe les grandes orientations pour les années qui viennent.

Ses élaborations ont lieu dans les lieux mêmes du Parc national des Écrins, à l'initiative de la Direction régionale de l'Équipement, de la Région Rhône-Alpes, et en concertation avec les collectivités concernées, un programme d'aménagement. Ce programme, qui prévoit notamment les travaux d'équipement et de mise en place à réaliser, est appuyé par le mécénat accordé par le propriétaire de la nature et le soutien financier du budget départemental des Alpes de la Haute Savoie.

**Une vision globale du Parc**  
Le Parc a adopté le 3 juin 1992 un programme d'aménagement de 150 pages. Ce programme est le fruit de la concertation de la Direction régionale de l'Équipement et de la Région Rhône-Alpes, et en concertation avec les collectivités concernées, un programme d'aménagement. Ce programme, qui prévoit notamment les travaux d'équipement et de mise en place à réaliser, est appuyé par le mécénat accordé par le propriétaire de la nature et le soutien financier du budget départemental des Alpes de la Haute Savoie.

« L'objectif principal est de définir les grandes orientations de la politique de développement durable du Parc en tenant compte de l'équilibre écologique, des enjeux sociaux, des enjeux économiques et des enjeux culturels. Le Parc a adopté le 3 juin 1992 un programme d'aménagement de 150 pages. Ce programme est le fruit de la concertation de la Direction régionale de l'Équipement et de la Région Rhône-Alpes, et en concertation avec les collectivités concernées, un programme d'aménagement. Ce programme, qui prévoit notamment les travaux d'équipement et de mise en place à réaliser, est appuyé par le mécénat accordé par le propriétaire de la nature et le soutien financier du budget départemental des Alpes de la Haute Savoie. »

### Cinq grands objectifs

Conservier et enrichir la biodiversité et les paysages  
 Continuer un espace de référence  
 Favoriser le découverture du Parc liée au caractère «sauvage» du massif  
 Participer au développement durable des vallées  
 Améliorer les réseaux alpins des espaces protégés

**Marie-Odile Guib, directrice de la Nature et des Paysages :**  
 « Les plans d'aménagement ont été élaborés en concertation avec les collectivités locales. Ils ont pour objectif de définir les grandes orientations de la politique de développement durable du Parc en tenant compte de l'équilibre écologique, des enjeux sociaux, des enjeux économiques et des enjeux culturels. Le Parc a adopté le 3 juin 1992 un programme d'aménagement de 150 pages. Ce programme est le fruit de la concertation de la Direction régionale de l'Équipement et de la Région Rhône-Alpes, et en concertation avec les collectivités concernées, un programme d'aménagement. Ce programme, qui prévoit notamment les travaux d'équipement et de mise en place à réaliser, est appuyé par le mécénat accordé par le propriétaire de la nature et le soutien financier du budget départemental des Alpes de la Haute Savoie. »

**Patrick Ollivier, président du conseil d'administration :**  
 « Le programme d'aménagement est un document fondateur qui définit les grandes orientations de la politique de développement durable du Parc en tenant compte de l'équilibre écologique, des enjeux sociaux, des enjeux économiques et des enjeux culturels. Le Parc a adopté le 3 juin 1992 un programme d'aménagement de 150 pages. Ce programme est le fruit de la concertation de la Direction régionale de l'Équipement et de la Région Rhône-Alpes, et en concertation avec les collectivités concernées, un programme d'aménagement. Ce programme, qui prévoit notamment les travaux d'équipement et de mise en place à réaliser, est appuyé par le mécénat accordé par le propriétaire de la nature et le soutien financier du budget départemental des Alpes de la Haute Savoie. »

**Philippe Traub, directeur :**  
 « Le Parc national des Écrins est un espace de référence qui définit les grandes orientations de la politique de développement durable du Parc en tenant compte de l'équilibre écologique, des enjeux sociaux, des enjeux économiques et des enjeux culturels. Le Parc a adopté le 3 juin 1992 un programme d'aménagement de 150 pages. Ce programme est le fruit de la concertation de la Direction régionale de l'Équipement et de la Région Rhône-Alpes, et en concertation avec les collectivités concernées, un programme d'aménagement. Ce programme, qui prévoit notamment les travaux d'équipement et de mise en place à réaliser, est appuyé par le mécénat accordé par le propriétaire de la nature et le soutien financier du budget départemental des Alpes de la Haute Savoie. »

**Olivier Dolhes, président du comité scientifique :**  
 « Le Parc national des Écrins est un espace de référence qui définit les grandes orientations de la politique de développement durable du Parc en tenant compte de l'équilibre écologique, des enjeux sociaux, des enjeux économiques et des enjeux culturels. Le Parc a adopté le 3 juin 1992 un programme d'aménagement de 150 pages. Ce programme est le fruit de la concertation de la Direction régionale de l'Équipement et de la Région Rhône-Alpes, et en concertation avec les collectivités concernées, un programme d'aménagement. Ce programme, qui prévoit notamment les travaux d'équipement et de mise en place à réaliser, est appuyé par le mécénat accordé par le propriétaire de la nature et le soutien financier du budget départemental des Alpes de la Haute Savoie. »

**Bernard Hirtzer, maire de Valjouffrey et président de l'Association des élus des communes du Parc :**  
 « C'est le fruit d'une réflexion de longue date que le programme d'aménagement du Parc national des Écrins. Ce programme est le fruit de la concertation de la Direction régionale de l'Équipement et de la Région Rhône-Alpes, et en concertation avec les collectivités concernées, un programme d'aménagement. Ce programme, qui prévoit notamment les travaux d'équipement et de mise en place à réaliser, est appuyé par le mécénat accordé par le propriétaire de la nature et le soutien financier du budget départemental des Alpes de la Haute Savoie. »

